



BAREME D'HONORAIRES au 01/03/2023 - IMMOBILIER D'HABITATION

TRANSACTION

Les honoraires sont inclus dans les prix de vente affichés sur l'ensemble de nos supports – TVA en cours : 20%
Honoraires à la charge du vendeur calculés sur le montant de la vente en % TTC sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Montant net vendeur	Mandat simple	Mandat exclusif
Inférieur à 100.000 €	Forfait de 6000 € TTC	Forfait de 5000 € TTC
De 100.000 € à 650.000 €	4,5 % TTC	4 % TTC
De 650.000 € à 800.000 €	4% TTC	3,5 % TTC
Au-delà de 800.000 €	3,5 % TTC	3 % TTC

LOCATION

Zone très tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m² de la surface habitable.

Zone tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m² de la surface habitable.

Hors Zone :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail 8 € TTC/m² de la surface habitable.

Etats des lieux (toutes zones)

A la charge du propriétaire : 3 € TTC/m² de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

A la charge du locataire : 3 € TTC/m² de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée